

No. 281

UNITED STATES OF AMERICA
and
CANADA

Exchange of notes constituting an agreement relating to
the valuation of all facilities of the Canol project.
Ottawa, 26 February 1945

Official text: English.

Filed and recorded at the request of the United States of America on 21 August 1951.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
CANADA

Échange de notes constituant un accord relatif à l'estimation
de toutes les installations prévues par le projet
Canol. Ottawa, 26 février 1945

Texte officiel anglais.

Classé et inscrit au répertoire à la demande des États-Unis d'Amérique le 21 août 1951.

No. 281. EXCHANGE OF NOTES CONSTITUTING AN AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA AND CANADA RELATING TO THE VALUATION OF ALL FACILITIES OF THE CANOL PROJECT.
OTTAWA, 26 FEBRUARY 1945

I

The American Ambassador to the Canadian Secretary of State for External Affairs

EMBASSY OF THE UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, Canada, February 26, 1945

No. 290

Sir :

I have the honor to refer to previous correspondence and specifically to the exchanges of notes of June 27 and 29, 1942,² August 14 and 15, 1942,³ and June 7, 1944,⁴ as well as to recent discussions which have taken place with officials of your Government, all with regard to the Canol Project.

In the note of June 27, 1942, my Government proposed that the pipeline from Norman Wells to Whitehorse and the refinery at Whitehorse should be operated under contracts with it or by its agents or representatives during the war. I am instructed now to propose that this shall not be construed as requiring that the United States shall continue to operate the pipeline and the refinery until the termination of hostilities, and further to seek the agreement of your Government that the United States may terminate or modify operation of any or all of the facilities of the Canol Project including the products pipeline system when, in its opinion, military considerations make such a course desirable. It is understood that the United States authorities will remain responsible for such care or maintenance of the facilities as they regard as necessary or desirable.

In the exchange of notes of August 14 and 15, 1942, it was provided that at the termination of hostilities discussions should be undertaken at the request

¹ Came into force on 26 February 1945, by the exchange of the said notes.

² See p. 223 of this volume.

³ See p. 233 of this volume.

⁴ See p. 259 of this volume.

TRADUCTION¹ — TRANSLATION²

Nº 281. ÉCHANGE DE NOTES CONSTITUANT UN ACCORD³ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LE CANADA RELATIF A L'ESTIMATION DE TOUTES LES INSTALLATIONS PRÉVUES PAR LE PROJET CANOL.
OTTAWA, 26 FÉVRIER 1945

I

*L'Ambassadeur des États-Unis au Canada
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 26 février 1945

Nº 290

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à la correspondance antérieure et notamment aux échanges de notes des 27 et 29 juin 1942⁴, des 14 et 15 août 1942⁵, et du 7 juin 1944⁶, ainsi qu'aux pourparlers engagés récemment avec des fonctionnaires de votre Gouvernement, le tout à propos de l'entreprise Canol.

Par sa note du 27 juin 1942, mon Gouvernement proposait que l'exploitation de l'oléoduc allant de Norman Wells à Whitehorse et de la raffinerie à Whitehorse soit faite en vertu de contrats intervenus avec lui ou bien par ses agents ou représentants au cours de la guerre. Je suis maintenant chargé de proposer de ne pas conclure que les États-Unis sont tenus par là d'exploiter l'oléoduc et la raffinerie jusqu'à la cessation des hostilités et, en outre, de solliciter que votre Gouvernement convienne que les États-Unis pourront cesser ou modifier l'exploitation d'une ou de toutes les installations de l'entreprise Canol, y compris l'oléoduc de distribution des produits si, à son avis, il y a lieu de faire ainsi pour des motifs d'ordre militaire. Il est entendu qu'il continuera d'incomber aux autorités des États-Unis de donner aux installations tous les soins d'entretien qu'elles estimeront nécessaires ou désirables.

Il était stipulé par l'échange de notes des 14 et 15 août 1942 qu'une fois les hostilités terminées, il serait entamé des pourparlers à l'instance de l'un ou de

¹ Traduction du Gouvernement canadien

² Translation by the Government of Canada.

³ Entré en vigueur le 26 février 1945, par l'échange desdites notes.

⁴ Voir p. 223 de ce volume.

⁵ Voir p. 233 de ce volume.

⁶ Voir p. 259 de ce volume.

of either Government with a view to reaching an agreement in regard to the disposition of the pipeline from Skagway to Whitehorse. Subsequently, by exchange of notes dated June 7, 1944, the two Governments agreed that the foregoing arrangements should apply also to the gasoline distribution lines from Carcross to Watson Lake and from Whitehorse to Fairbanks. My Government now desires to propose that the products pipeline system be evaluated by the appraisers appointed for the valuation of the crude oil system, but as an independent problem.

The exchange of notes of June 27 and 29, 1942, provides for valuation of the crude oil pipeline and refinery at the termination of hostilities at the then commercial value of these facilities. My Government now desires to propose that all the facilities of the Canol Project, including the products pipeline system, shall be valued at their commercial values as of the time or times of the completion of the appraisal, and in this connection it proposes that appraisal of the Canol Project should be initiated within a reasonable time following notice of the termination of operation of the project, or a major part thereof, and completed as soon as practicable.

It therefore further proposes that the two Governments appoint representatives at an early date in order jointly to inspect the physical property, collect information and submit preliminary reports relating to evaluation as early as practicable and, if possible, prior to the termination of operations.

If your Government agrees to the proposals made herein it is suggested that this note and your reply indicating such agreement shall be regarded as placing on record the understanding of the two Governments on this matter.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

Ray ATHERTON

The Right Honorable
The Secretary of State for External Affairs
Ottawa

l'autre Gouvernement en vue de la conclusion d'un accord prévoyant la disposition de l'oléoduc allant de Skagway à Whitehorse. Subséquemment, par l'échange de notes du 7 juin 1944, les deux gouvernements convenaient que les arrangements précités devraient s'appliquer également aux lignes de distribution d'essence reliant Carcross à Watson Lake et Whitehorse à Fairbanks. Mon Gouvernement désire proposer maintenant que l'évaluation de l'oléoduc de distribution des produits soit faite par les évaluateurs chargés d'établir la valeur du dispositif pour le pétrole brut, mais indépendamment.

L'échange de notes des 27 et 29 juin 1942 porte que l'évaluation de l'oléoduc et de la raffinerie pour le pétrole brut se fera à la fin des hostilités d'après la valeur marchande courante de ces installations. Mon Gouvernement désire proposer maintenant que l'évaluation de toutes les installations de l'entreprise Canol, y compris l'oléoduc de distribution des produits, se fasse d'après la valeur marchande à la date ou aux dates de l'achèvement de l'évaluation et, à ce propos, il propose de commencer l'évaluation de l'entreprise Canol dans un délai raisonnable après avis de l'abandon de son exploitation ou d'une partie importante de l'entreprise et de la mener à bout dès que faire se pourra.

Il propose donc de plus que les deux Gouvernements désignent prochainement des représentants pour visiter ensemble les biens matériels, recueillir des renseignements et présenter des rapports préliminaires afin d'établir l'évaluation dès que faire se pourra et, si possible, avant la cessation de l'exploitation.

Si votre Gouvernement agrée ces propositions, je suggère que la présente note et votre réponse portant adhésion soient considérées comme constatant l'accord intervenu à ce sujet entre les deux Gouvernements.

Agréez, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Ray ATHERTON

Le Très Honorable
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa

II

The Canadian Secretary of State for External Affairs to the American Ambassador

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
CANADA

Ottawa, February 26, 194

No. 17

Excellency :

I have the honour to acknowledge your note No. 290 of February 26 in which you make certain proposals with regard to the Canol Project.

The proposals set forth in your note are acceptable to the Canadian Government, and it is agreed that your note and this reply shall be regarded as placing on record the understanding arrived at between the two Governments on this matter.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration

W. L. MACKENZIE KING
Secretary of State for External Affairs

His Excellency
The United States Ambassador to Canada
Embassy of the United States of America
Ottawa, Canada

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du
Canada à l'Ambassadeur des États-Unis*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 26 février 1945

Nº 17

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note n° 290 du 26 février par laquelle vous faites des propositions à propos de l'entreprise Canol.

Les propositions énoncées dans votre note conviennent au Gouvernement du Canada et il est entendu que votre note et la présente réponse seront considérées comme constatant l'accord intervenu à ce sujet entre les deux Gouvernements.

Agréez, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
W. L. MACKENZIE KING

Son Excellence
L'Ambassadeur des États-Unis au Canada
Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ottawa, Canada
